

## Bracelet électronique sans papier

Par vava75, le 14/04/2014 à 22:59

Bonjour,

Un étranger a son titre de séjour , il va en prison et sort avec bracelet électronique sous condition de travail. Son titre de séjour ayant expiré, il veut renouveler mais la préfecture souhaite attendre le jugement avant de se prononcer, donc pas de recipissé= pas de travail légal. Il devra pourtant produire des justificatif de travail à son jugement. Le spip ne peut pas l'orienter vers un emploi sans titre de séjour? Quelle solution? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]